

Dès le 26 janvier



CHANGEONS LE RYTHME, jouons collectif !

POMPIGNAN

Calendrier des collectes 2026

Les jours fériés, la collecte est assurée !
Hormis les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Jours de collectes

ORDURES MÉNAGÈRES :
le mercredi de la semaine impaire
à partir du 28/01/2026.

EMBALLAGES :
le mercredi de la semaine paire
à partir du 04/02/2026.

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
1			1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10
3	12	13	14	15	16	17
4	19	20	21	22	23	24
5	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
5						1
6	2	3	4	5	6	7
7	9	10	11	12	13	14
8	16	17	18	19	20	21
9	23	24	25	26	27	28

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
10	2	3	4	5	6	7
11	9	10	11	12	13	14
12	16	17	18	19	20	21
13	23	24	25	26	27	28
14	30	31				

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
14		1	2	3	4	5
15	6	7	8	9	10	11
16	13	14	15	16	17	18
17	20	21	22	23	24	25
18	27	28	29	30		

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
18			1	2	3	
19	4	5	6	7	8	9
20	11	12	13	14	15	16
21	18	19	20	21	22	23
22	25	26	27	28	29	30

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
23	1	2	3	4	5	6
24	8	9	10	11	12	13
25	15	16	17	18	19	20
26	22	23	24	25	26	27
27	29	30				

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
27		1	2	3	4	5
28	6	7	8	9	10	11
29	13	14	15	16	17	18
30	20	21	22	23	24	25
31	27	28	29	30	31	

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
31						1
32	3	4	5	6	7	8
33	10	11	12	13	14	15
34	17	18	19	20	21	22
35	24	25	26	27	28	29
36	31					

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
36	1	2	3	4	5	6
37	7	8	9	10	11	12
38	14	15	16	17	18	19
39	21	22	23	24	25	26
40	28	29	30			

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
40			1	2	3	4
41	5	6	7	8	9	10
42	12	13	14	15	16	17
43	19	20	21	22	23	24
44	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
44						1
45	2	3	4	5	6	7
46	9	10	11	12	13	14
47	16	17	18	19	20	21
48	23	24	25	26	27	28
49	30					

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
49	1	2	3	4	5	6
50	7	8	9	10	11	12
51	14	15	16	17	18	19
52	21	22	23	24	25	26
1	28	29	30	31		

Si vous ne disposez pas de bacs individuels pour la collecte de vos déchets ménagers,
vous pouvez continuer à les déposer dans les bornes déchets les plus proches de chez vous
ou dans les bacs collectifs dédiés (ordures ménagères et emballages).

AVEC VOUS,
POUR RÉDUIRE
LES DÉCHETS !

www.grandsud82.fr

[/grandsudtarnetgaronne](https://www.facebook.com/grandsudtarnetgaronne)

DE LA TEOM À LA TEOM INCITATIVE, UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

De la TEOM...

Actuellement, chaque foyer paie une **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** qui apparaît sur le même avis d'imposition que la taxe foncière. Le montant de la TEOM ne dépend pas de la quantité de déchets produits.

...À la TEOMi

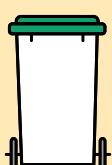
La TEOM incitative (TEOMi) n'est pas une nouvelle taxe mais c'est plutôt une évolution du mode de calcul de la TEOM, qui prend en compte la quantité des ordures ménagères produites par le foyer. Elle sera toujours payée par les propriétaires avec la taxe foncière. *Pour les locataires, le propriétaire du logement ou le bailleur répercutera la TEOMi dans les charges locatives, comme c'est déjà le cas avec la TEOM.*

Décryptage de la TEOMi

La TEOMi est composée de deux parties :

- ➊ Une part fixe qui dépend de la base foncière du logement. Elle finance les frais fixes du service déchets (collecte, tri, déchèteries, administration, etc.)
- ➋ Une part variable calculée chaque année à partir du **nombre de sorties de bacs ou d'ouvertures des bornes à ordures ménagères du foyer**. Cette part finance le traitement des ordures ménagères.

Calcul de la part variable



La part variable dépend du nombre de sorties des bacs ou d'ouvertures des bornes à ordures ménagères. **Le calcul de cette part variable n'est donc pas effectué en fonction du poids de vos ordures ménagères !**

volume du bac \times prix au litre \times nombre de vidages du bac

volume du tambour \times prix au litre \times nombre d'ouverture des bornes à déchets

Bac rempli ou à moitié rempli

=
MÊME PRIX
↓

Je sors mon bac UNIQUEMENT quand il est plein.

! Les tarifs seront votés et communiqués dans le courant de l'année 2026.

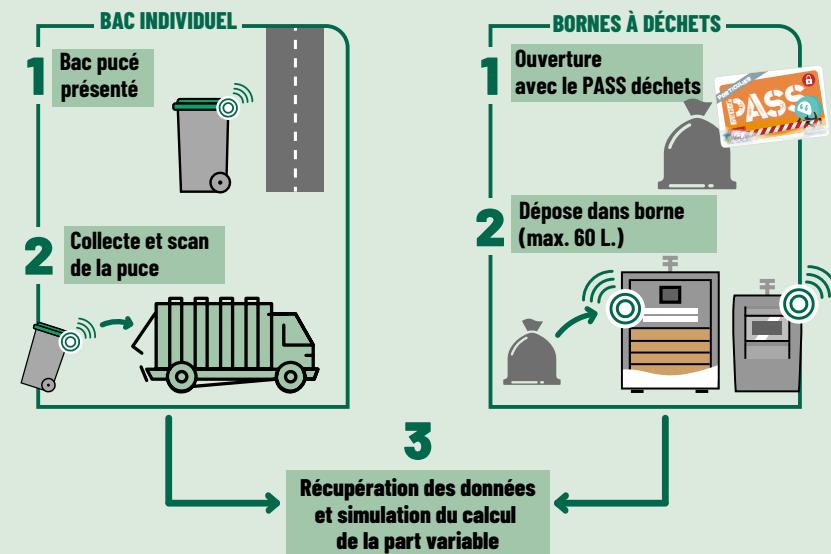
2026, une année de transition

Parallèlement à la réorganisation des collectes et à l'intensification du compostage, la Communauté de communes procédera à un comptage dit « à blanc » des présentations de bacs ou des dépôts dans les bornes à déchets.

Seules les ordures ménagères serviront de base pour la future facturation.

Ce suivi, sans aucune conséquence financière pour les usagers en 2026, permettra à chaque foyer de prendre conscience de sa production réelle de déchets et d'anticiper la prochaine facture.

ZOOM sur le «comptage à blanc» du nombre de sorties des bacs et d'ouvertures des bornes à ordures ménagères.



INFO +

Dans le courant de l'année 2026, un compte en ligne permettra de suivre vos données, d'adapter votre consommation et vos gestes de tri pour limiter votre part variable de la future TEOMi.



Votre bac n'est pas encore pucé ?

Il n'est pas trop tard, pour éviter un refus de bac **contactez-nous au : 05 63 02 4173** (du mardi au vendredi, 9h-12h et 14h-17h).